



Lettre d'engagement Agri Bas Carbone

L'exploitation agricole :

Nom-prénom ou dénomination pour les exploitations sociétaires

Adresse

N°SIRET: | | | | | | | | | | | | | | |

Sollicite [cochez la/les case(s) correspondante(s)]

- ☐ une aide publique auprès du Conseil Régional de Bretagne et mandate l'organisme réalisateur, désigné ci-dessous, pour percevoir cette aide en déduction du coût de sa prestation (1)
- ☐ une aide auprès de l'interprofession représentant la filière (cocher la case correspondante ci-dessous – *un seul choix possible*) et mandate l'organisme réalisateur pour percevoir cette aide en déduction du coût de sa prestation (2) :

☐ bovin lait (Cilouest) ☐ bovin viande (Interbev) ☐ ovin viande (Interbev) ☐ caprin (Anicap)

- ☐ une aide auprès de l'organisme bancaire dont il est sociétaire (3) si oui, joindre obligatoirement un RIB ☐

nom : caisse locale/agence :

pour la réalisation d'une prestation AGRI BAS CARBONE.

Atteste avoir pris connaissance et accepte les engagements des partenaires du dispositif AGRI BAS CARBONE (voir au verso).

(1) Aide de la Région Bretagne : 60% du montant HT de la prestation Agri Bas Carbone, au prorata d'un temps d'intervention limité à 3,5 jours et d'un coût journalier plafonné à 600 € HT, soit une aide maximum de 1260,00 € HT.

(2) Aide de l'interprofession : montant forfaitaire de 300 € HT

(3) Aide de l'organisme bancaire : montant forfaitaire de 210 € HT

Si l'exploitation n'est pas sociétaire d'une des banques attribuant une aide à la réalisation de la prestation Agri Bas Carbone, c'est à l'exploitation de solliciter, si elle le souhaite, son organisme bancaire pour une aide éventuelle.

La totalité de la TVA relative à la prestation Agri Bas Carbone, facturée par l'organisme agréé réalisateur, est à la charge de l'exploitation.

Désignation de l'organisme agréé réalisateur

Nom de l'organisme :

En parallèle, les exploitations agricoles peuvent s'engager dans la démarche des **crédits carbone** :

Je suis intéressé(e) pour m'engager dans une démarche de valorisation de crédits carbone : OUI ☐ NON ☐

Fait à le

Signature(s) de l'éleveur(se), du (de la) gérant(e) ou de tous les associés suivant le statut juridique de l'exploitation
(précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »)

Engagements des partenaires du dispositif Agri Bas Carbone

Définitions :

L'exploitation bénéficiaire : désigne le/les représentants légaux de l'exploitation agricole bénéficiaire du dispositif Agri Bas Carbone.

L'organisme agréé : désigne l'entreprise réalisatrice de la prestation Agri Bas Carbone, nommément désignée par l'éleveur dans de la présente lettre d'engagement.

La Région : désigne le Conseil Régional de Bretagne, collectivité territoriale apportant son concours financier à l'éleveur pour la prise en charge de la prestation Agri Bas Carbone, ainsi que le GIE Elevages de Bretagne mandaté par elle pour le suivi opérationnel du dispositif Agri Bas Carbone.

L'organisme bancaire : désigne la banque apportant son concours financier à l'exploitation bénéficiaire pour la prise en charge de la prestation Agri Bas Carbone, nommément désignée au recto de la présente lettre d'engagement.

L'interprofession : désigne l'organisme interprofessionnel représentant la filière d'élevage concernée par la prestation Agri Bas Carbone.

Engagements :

L'exploitation bénéficiaire :

- donne son accord pour la communication, par l'organisme agréé à la Région et au GIE Elevages de Bretagne, des données de la prestation Agri Bas Carbone réalisée sur son exploitation pour le suivi opérationnel du dispositif Agri Bas Carbone.
- Accepte que les données soient transmises anonymement et uniquement sous forme collective à l'organisme bancaire et à l'interprofession désignés ci-contre.

L'organisme agréé :

- s'engage à ne pas diffuser les données de la prestation Agri Bas Carbone réalisée pour l'exploitation bénéficiaire à tout autre tiers que ceux autorisés par l'exploitation bénéficiaire.
- s'engage à n'utiliser les données de la prestation Agri Bas Carbone réalisée par l'exploitation bénéficiaire que sous forme anonyme, pour son suivi du dispositif Agri Bas Carbone

La Région :

- s'engage à ne pas diffuser les données de la prestation Agri Bas Carbone réalisée pour l'exploitation bénéficiaire à tout autre tiers que ceux autorisés par l'exploitation bénéficiaire.
- s'engage à n'utiliser les données la prestation Agri Bas Carbone réalisée par l'exploitation bénéficiaire que sous forme anonyme et collective pour son suivi du dispositif Agri Bas Carbone.

Logiciel CAP'2ER®
autorisation de l'éleveur pour le transfert de données entre organismes licenciés



M. ou Mme.....(1)

N°EDE

Autorise(2)

à transférer mes données stockées dans la Base de données CAP'2ER ® à

GIE ELEVAGES DE BRETAGNE

pour des finalités environnementales et de développement durable dans l'intérêt commun des exploitants ou des filières agricoles.

Ce transfert est autorisé :

☐ Pour l'extraction des données au format Excel

Mes données ainsi transférées pourront être réutilisés par les deux Organismes Licenciés.

Fait à le

***Signature(s) de l'éleveur(se), du (de la) gérant(e) ou de tous les associés suivant le statut juridique de l'exploitation
(précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »)***

(1) Nom de l'éleveur(se)

(2) Nom de l'Organisme licencié réalisant le diagnostic CAP'2ER®